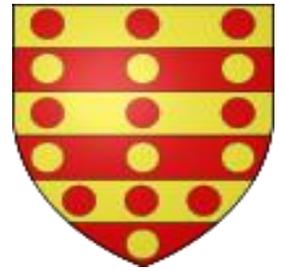




Bonne

et



Heureuse Année



2018



Bulletin Municipal n°1 – Décembre 2017

Remilly-les-Marais



Remilly sur Lozon



Les Champs de Losque



Le Mesnil-Vigot

Le Mot du Maire



2017, restera une année Historique pour notre territoire, avec la naissance de REMILLY -LES-MARAIS.

Début janvier, c'est d'abord la mise en place du nouveau Conseil Municipal, composé de 35 conseillers, qui désignait son bureau municipal et l'élection de Philippe GOSELIN 1^{er} Maire de notre nouvelle commune.

Les premiers mois ont permis la mise en place progressive d'une nouvelle organisation, avec notamment la réalisation d'un budget commun de fonctionnement, et d'investissement.

Après la brillante élection de Philippe aux Législatives en juin, l'organisation s'est trouvée perturbée. En restant député et en raison de la loi sur le non cumul des mandats, Philippe, a dû abandonner son poste de Maire, avec beaucoup de déception et d'émotion.

Philippe, Maire depuis 22 ans s'est beaucoup investi dans la vie de sa commune de toujours. Quand l'on pense Philippe Gosselin, on pense Remilly et réciproquement. Il a été l'animateur de la réussite de la création de notre commune nouvelle Remilly-les-Marais.

Donc en juillet, le Conseil Municipal a procédé à de nouvelles élections pour élire le Maire de Remilly-les-Marais, le Maire et un Maire Adjoint pour la commune déléguée de Remilly sur Lozon.

Non sans hésiter, je suis déjà le deuxième Maire de notre Commune Nouvelle.

Je sais que tout cela n'est pas facile à suivre pour vous c'est pourquoi vous retrouverez un petit tableau des Maires et Adjoints dans ce premier Bulletin municipal.

Succéder à Philippe est un grand honneur pour moi, je sais aussi combien ce remplacement est très difficile à assurer. C'est pourquoi nous devons œuvrer collectivement pour le développement de notre petit territoire. Je compte beaucoup sur toute l'équipe municipale composée de 35 membres élus et de nos 10 employés municipaux très professionnels qui s'impliquent dans le fonctionnement de notre commune nouvelle, pour qu'ensemble nous soyons plus forts et aptes à relever ce défi ambitieux.

Le bulletin municipal sera publié chaque fin d'année et sera le complément du site Internet. Vous y retrouverez tous les dossiers « travaux en cours » qui reflètent le dynamisme de notre commune.

Nos 20 associations animent remarquablement notre territoire, à l'image des décorations de Noël et des animations de fin d'année. Un espace leur est réservé dans ce bulletin.

Comme cela avait été annoncé lors de nos réunions publiques avant la création de notre commune nouvelle, les vœux se dérouleront dans chaque commune déléguée.

Je remercie toute l'équipe qui a travaillé sur ce premier bulletin municipal, j'espère qu'il vous donnera beaucoup d'informations et qu'il sera agréable à lire.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

Pierre VAULTIER

Sommaire :

- Infos utiles
- Infos pratiques
- Rétrospective de l'année
- Les travaux en cours
- L'agence postale
- Nos associations
- Numéros utiles



Dates à retenir :

- Vœux du Maire :

Vendredi 12 Janvier à 20h30

à la salle des fêtes de Remilly sur Lozon

Samedi 13 janvier à 11h00

à la salle des fêtes du Mesnil-Vigot

Samedi 20 janvier à 11h00

à la salle des fêtes des Champs de Losque

- La Saint-Antoine :

Mercredi 17 Janvier 2018 à 11h00 à Remilly sur Lozon

Samedi 20 Janvier 2018 à 11h00 au Mesnil-Vigot

Infos utiles

Nos Maires et Adjointes

Maire de la Commune
Nouvelle

Remilly-les-Marais

Pierre VAULTIER

Remilly sur Lozon

Les Champs de
Losque

Le Mesnil-Vigot

Maires Délégués

Michel LAURENT

Sylvain DAMECOUR

Pierre VAULTIER

Adjointes Commune
Nouvelle

Charlotte YVER

Marie-Josèphe
BAUGE

Joël HEBERT

Adjointes Commune
Déléguée

Pierre SEVAUX

Dany LEVEE

Jean-Claude JEANNE

Contact Mairies



Mairie de Remilly sur Lozon (*chef-lieu*)

4 Place de l'Eglise Remilly sur Lozon 50570 REMILLY-LES-MARAIS

Tél/Fax : 02 33 56 20 54 mairie.remillylesmarais@orange.fr

Ouverture au public : Le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h à 17h30

Mairie des Champs de Losque

Le Bourg Les Champs de Losque 50620 REMILLY-LES-MARAIS

Tél : 02 33 56 27 91 mairie.leschampsdelosque@wanadoo.fr

Ouverture au public : Le jeudi de 16h30 à 19h

Mairie du Mesnil-Vigot

5 rue de l'Eglise Le Mesnil-Vigot 50570 REMILLY-LES-MARAIS

Tél : 02 33 55 27 75 mairie.mesnil-vigot@wanadoo.fr

Ouverture au public : Le jeudi de 16h30 à 19h

Fermeture Mairies

Les mairies seront fermées au public du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2017.

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

Pierre Vaultier : 02 33 56 27 85 – Michel Laurent : 02 33 56 27 26 – Sylvain Damecour : 02 33 56 21 65

Inscriptions liste électorale

**Une permanence aura lieu le vendredi 29 décembre 2017
de 15h30 à 17h00 pour les dernières inscriptions.**

Après ce ne sera plus possible.



Infos pratiques

Ordures ménagères :

Pour Remilly sur Lozon les ordures ménagères sont collectées :

- le lundi tous les 15 jours de janvier à avril et d'octobre à décembre
 - chaque lundi de mai à septembre.

Pour Les Champs de Losque les ordures ménagères sont collectées :

- le mardi tous les 15 jours de janvier à avril et d'octobre à décembre
 - chaque mardi de mai à septembre.

Pour Le Mesnil-Vigot les ordures ménagères sont collectées :

- tous les mercredis matin.



Le tri sélectif :



INCIVILITES :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères au pied des conteneurs destinés à recevoir le papier, les emballages ou les bouteilles.

«est puni de **l'amende prévue au minimum de 135€** pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit...»

La municipalité mettra tout en œuvre pour retrouver les personnes qui ne respectent pas l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux ordures ménagères.

Retrouvez sur le site internet de Remilly-les-Marais les déchèteries mises à votre disposition.

Frelon Asiatique :

En 2017, le nombre de nids de frelons asiatiques dans la Manche a dépassé les 1100 !

Remilly-les-Marais a signé une convention collective pour lutter contre ce frelon. Les nids doivent être signalés à la mairie et le FDGDON pourra programmer leur destruction. La destruction des nids est prise en charge par la Mairie mais pas les travaux d'accès aux nids.

Ne jamais essayer de détruire vous-même le nid de frelons asiatiques.

Banque Alimentaire :

La Banque Alimentaire (panier solidaire) vous vient en aide en cas de difficultés.

En cas de besoin, même passager, n'hésitez pas à passer en mairie pour faire une demande de dossier.

Pour les bénéficiaires, la distribution se fait :

Le 2^{ème} Vendredi de chaque mois pour Remilly sur Lozon et Les Champs de Losque.

Le 4^{ème} Vendredi de chaque mois pour le Mesnil-Vigot.



Autorisations d'Urbanisme :

Vous devez obligatoirement déposer une demande d'autorisation d'urbanisme à la Mairie pour tous travaux.

- **Soit une déclaration préalable de travaux** pour toute nouvelle construction de 5 à 20 m² et tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction.
- **Soit un permis de construire** pour toute nouvelle construction ou agrandissement de + de 20m².

Rétrospective de l'Année

Les Randonnées :



C'est la commune déléguée de Remilly sur Lozon qui a donné le coup d'envoi de nos 3 traditionnelles randonnées le mardi 30 mai 2017. Environ 64 personnes ont parcouru 8 km dans les marais de la commune.

C'est sous une forte chaleur que les 70 marcheurs ont effectué les 7 kms de la randonnée des Marais du Mesnil-Vigot. Après l'effort, le réconfort de l'assiette du pays préparée et servie par Delphine et JC au Minn'Got, a permis de finir la soirée dans une bonne ambiance.



Enfin, le vendredi 21 juillet la commune déléguée des Champs de Losque accueillait 60 marcheurs pour la traditionnelle randonnée pédestre nocturne de Daye et de l'Elle.

Les Repas de nos aînés :

Comme il est de tradition dans nos trois belles communes, les repas de nos aînés se sont déroulés dans la gaieté et la bonne humeur.

Le samedi 08 octobre, quarante aînés des Champs de Losque se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour partager un succulent repas offert par la commune.



Samedi 14 octobre a eu lieu le repas des aînés offert par la commune aux Remillais de 65 ans et plus. 70 convives, ont répondu présents à l'invitation et se sont retrouvés en toute convivialité.

Samedi 18 novembre, ce sont les aînés du Mesnil-Vigot qui se sont retrouvés dans une ambiance amicale et détendue au Minn'Got où un succulent repas leur a été préparé et servi par Delphine et Jean-Claude.



La Bibliothèque :



La bibliothèque de Remilly-les-Marais a ré-ouvert ses portes le samedi 17 juin 2017 (place des Laurisiens à Remilly sur Lozon). Une équipe de bénévoles, issue des 3 communes déléguées, s'active généreusement à sa remise en route, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM). Vous y trouverez un large choix de livres régulièrement renouvelés (romans, biographies, histoire locale, BD...)

Horaires d'ouverture : le mercredi : de 14h30 à 17h00 et le samedi : de 10h30 à 12h00

Tarif : 3€/an pour les adultes - gratuit pour les enfants (- de 18ans)

NB : toute personne souhaitant apporter son aide bénévole pour assurer des permanences sera la bienvenue

Le Judo :

Une annexe du Judo-Club Saint-Lois a été créée cette année à Remilly-les-Marais.

Les cours sont dispensés par Renaud GADOIS (diplômé d'état, ceinture noire 2^{ème} dan) le mardi à la salle des fêtes de Remilly sur Lozon.

- 4 groupes y évoluent chaque mardi :
- de 17h15 à 18h00 : groupe des poussins (5 adhérents)
- de 18h00 à 19h00 : groupe des benjamins (8 adhérents)
- de 19h00 à 20h00 : sport santé (6 adhérents)
- de 20h00 à 21h30 : self-défense (3 adhérents)



La cotisation donne la possibilité à tout adhérent d'accéder à toutes les annexes du Judo-Club Saint-Lois.

Le Téléthon :



Beau succès de la vente de crêpes organisée par la commune de Remilly-les-Marais puisque ce ne sont pas moins de 862 crêpes qui ont été faites et vendues au profit du Téléthon le mercredi 15 novembre.

Un grand Merci aux bénévoles !

La vente de madeleines est également une réussite. Nous avons vendu 240 paquets en 2 mois.

Les travaux en cours

Groupe Scolaire

Au printemps prochain, un projet très attendu, celui d'un nouveau groupe scolaire, verra le jour. Après plus d'un an de terrassement et de travaux, un groupe flambant neuf pourra accueillir les 5 classes du RPI de l'Osier.



Pose de la première pierre avec tous les enfants du SRPI le 07 juillet 2017

Créé en 1997, le regroupement pédagogique réunissait Rémilly sur Lozon, Lozon, puis le Mesnil-Vigot et le Mesnil-Eury. Par la création de la commune nouvelle de Remilly-les-Marais au 1er janvier 2017, les Champs de Losque ont rejoint le SRPI.

Il y a déjà quelques années que le projet trottait dans les têtes, mais il avait besoin de mûrir. L'accélération interviendra après les élections municipales de mars 2014. Dès le mois de septembre, la commune de Rémilly missionnait un architecte, le cabinet Eve Richard Thinon, afin de réaliser une étude de diagnostic et de faisabilité. Au printemps 2015, l'ensemble est concluant. Le lieu est trouvé, l'ancienne école maternelle de Rémilly. Dès lors, le calendrier se précise et la recherche des financements s'accélère. Participeront à l'investissement, outre l'État au travers de la DETR pour 821 925 €, le conseil départemental (au titre du contrat de ruralité de l'agglomération de Saint-Lô) pour 344 040 €, les fonds des amendes de police pour 13 800 €, les fonds leader pour 60 000 €, un fonds de concours « accessibilité » de Saint-Lô Agglo de 15 000 € et même une subvention ministérielle (ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve) pour 20 000 Euros.

Le cabinet Eve Richard Thinon retenu après consultation, a élaboré un projet en étroite concertation avec les équipes enseignantes, les agents, les parents et bien sûr les élus. Il coordonne l'ensemble des travaux qui sont réalisés en 15 lots par des entreprises du centre Manche à 90%.

Outre des parkings et des entrées distinctes pour les maternelles et les primaires, sont prévues séparément 2 salles de cantine pour les grands et les petits, un dortoir, une salle de motricité, une bibliothèque, sans oublier les aménagements numériques (tableaux, ordinateurs...) qui profiteront de l'arrivée de la fibre optique.

Sans attendre le nouveau groupe scolaire, la commune de Remilly-les-Marais vient déjà de doter l'école d'équipements numériques individuels et collectifs : 12 tablettes et 4 IPAD pour la somme de 8 000 € (financée à 50% par la commune et 50% par l'Etat).

Il s'agit :

- de donner accès à tous les élèves à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité.
- de développer, chez tous les élèves, les compétences en informatique qui leur permettront de vivre et de travailler dans une société devenue numérique.



Travaux du groupe scolaire au 21 avril 2017

À côté de l'école, et en lien avec le projet, St Lo Agglo réalisera, au premier semestre 2018, un terrain multisports.

La salle d'activités de la zone de loisirs sera réaménagée en petit gymnase.

C'est donc un ensemble exceptionnel, en milieu rural, qui sera opérationnel l'année prochaine.

Longtemps attendu et espéré, le groupe scolaire fédère désormais au-delà du RPI et de ses 4 communes d'origines.

Il est un des axes fort de l'avenir de notre commune nouvelle, donnant un objectif commun et ambitieux aux 1100 habitants de ce territoire des marais.

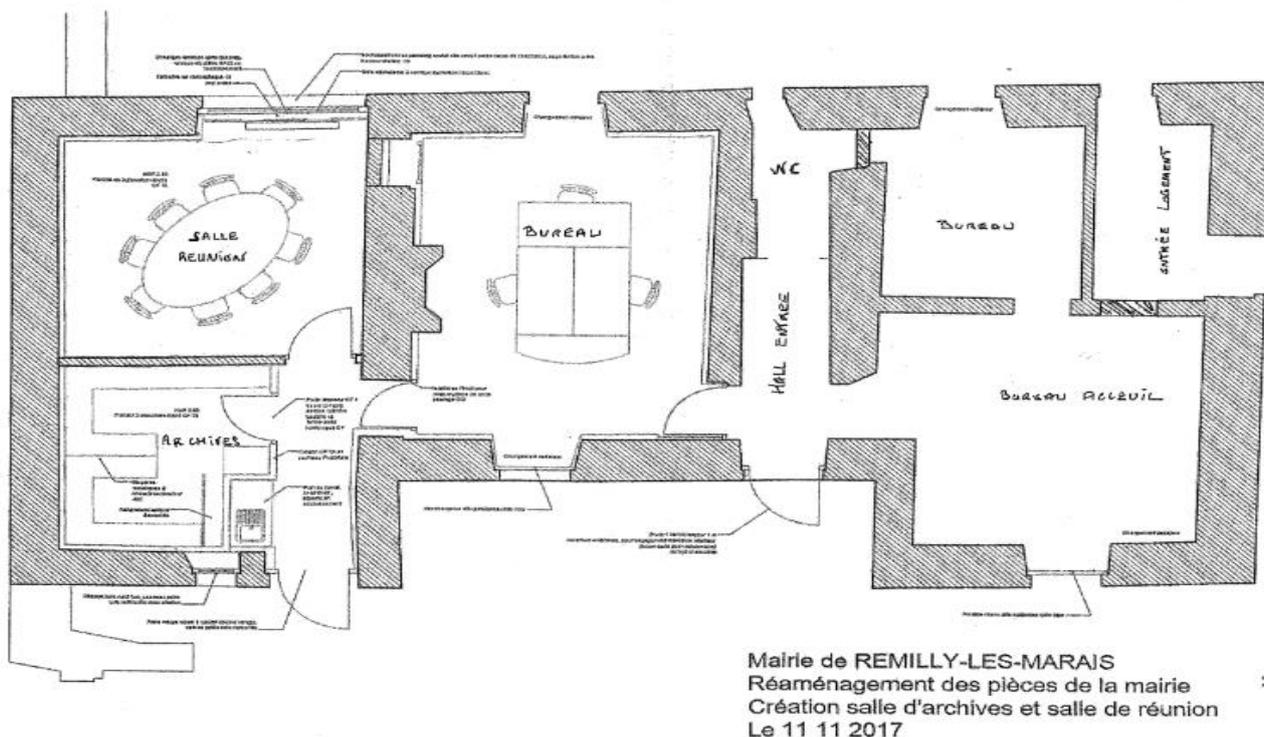


Terrain multisports



Avancée des travaux au 1^{er} décembre 2017

Aménagement de la mairie



Mairie de REMILLY-LES-MARAIS
Réaménagement des pièces de la mairie
Création salle d'archives et salle de réunion
Le 11 11 2017

Devenue chef-lieu de Remilly-les-Marais, les locaux actuels de la mairie de Remilly sur Lozon seront rénovés et agrandis, pour mieux vous accueillir et améliorer les conditions de travail du personnel et des élus.

Le garage actuel sera remplacé par un local qui sera construit à l'angle de la bibliothèque.

Une salle de réunion sera aménagée dans le garage actuel.

L'étude des travaux est en cours et les plans sont réalisés par la commission des travaux.



Rénovation du parc près de la mairie

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie, le parc sera rénové et légèrement transformé, pour faciliter son entretien.

Portail entrée logement communal

Le portail d'entrée sera changé dans le cadre de la rénovation de la mairie.

Aménagement Cimetière

Peu de concessions restant disponibles, la commission environnement s'est réunie le 25 novembre dernier pour donner son avis sur l'agrandissement et la suite à donner à ce dossier urgent.

Cabinet Médical

Ce dossier est certainement le plus difficile à mener, mais sans doute le plus important pour l'avenir de notre territoire.

Ce ne sont pas les locaux qui constituent le problème le plus aigu. La plus grosse difficulté sera de trouver un médecin qui souhaite s'installer parmi nous. Comme vous le savez, la difficulté est générale et nous mobilisons notre réflexion sur ce sujet crucial qui nous concerne tous.

Commune déléguée des Champs de Losque

Lotissement communal

Le lotissement sera situé entre la mairie et l'école.

Le compromis pour le terrain est signé. La DDTM a donné un accord de principe pour l'aménagement de 5 à 7 parcelles. Des mises en concurrence sont en cours pour désigner le Maître d'œuvre.

Rénovation de la salle des fêtes et portail entrée

Les devis sont en cours. Le financement est prévu par des subventions de la DETR, de SAINT-LO AGGLO, et un emprunt de 20 000 €.

Démontage ancienne cheminée

Placée sur la toiture de l'ancienne école, elle représente un danger. L'entreprise Lamotte, retenue, doit intervenir prochainement.



Commune déléguée du Mesnil-Vigot



Lotissement

Après la vente rapide de la première tranche, les travaux de la deuxième tranche commenceront début 2018.

La commercialisation des 4 nouveaux lots sera possible dès le début de l'année.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre rapidement contact avec la mairie pour tout renseignement.

Effacement de réseaux

Les derniers effacements des réseaux prévus, rue de la Croix Rouge sont sur le point de s'achever. Ils sont réalisés par l'entreprise Sorapel.

Toiture de la mairie

Ces gros travaux de rénovation de la toiture de la mairie devraient commencer au printemps 2018.

Ils étaient prévus avant la création de la commune nouvelle, suite à la vente du presbytère.

L'entreprise Lamotte va réaliser les travaux d'un montant de 63 000€ TTC. Une demande de subvention auprès de l'état (DETR) est en cours.



Concours de fleurissement

Remilly sur Lozon - Le Mesnil-Vigot



Jeudi 21 septembre, s'est tenue la cérémonie de récompenses du Concours des Maisons et Jardins Fleuris. Cette année, 18 candidats ont participé à l'embellissement de nos communes.

Catégorie maisons avec jardins :

1^{er} : ALLIET Emile

Catégorie balcons, façades, terrasses :

1^{er} : LEVILLAIN Ghislain

L'Agence Postale Communale



L'Agence Postale Communale de Remilly-les-Marais a ouvert officiellement le 1^{er} février 2011. Elle s'est substituée au bureau de Poste.

Entretien avec Paméla LEMIEUX, agent communal

Paméla, pourquoi une Agence Postale à Remilly ?

Confrontée à une baisse de son activité « courrier », la poste retire son personnel de « ses petits bureaux » et les transforme en Agence Postale Communale, tenue par un employé de mairie. Cette réorganisation du réseau permet le maintien de services postaux en zone rurale car la loi oblige en effet qu'au moins 90% des habitants de chaque département vivent à moins de 5 km d'un point poste.

Quels sont les services proposés ?

Vous pouvez y acheter des timbres, des enveloppes Prêt à Poster, des lettres suivies, des emballages pour vos colis, des pochettes ou boîtes Chronopost, des services de réexpédition ou de garde du courrier.

Vous pouvez également y retirer ou envoyer vos lettres recommandées ou vos colis ou encore y effectuer des opérations financières (retrait d'espèces, paiement de mandat cash ou bien encore faire des demandes de virement occasionnel).

Il est possible aussi d'ouvrir une ligne mobile (avec ou sans engagement), d'acheter un kit forfait SIM et de gérer votre offre si vous êtes déjà client. Vous pouvez aussi y commander la tablette tactile ARDOIZ (tablette facile d'utilisation conçue par la poste).

Vous pouvez également faire des photocopies ou envoyer des fax, déposer des petites annonces (un tableau d'affichage est à votre disposition), faire des procurations postales ou prendre un rendez-vous avec un conseiller de la Banque Postale.

La poste met à votre disposition une tablette tactile vous permettant d'accéder à ses services en ligne et aux services publics (allocations familiales, pôle emploi, sécurité sociale...).

Quels sont les horaires d'ouverture ?

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15.



Votre Agence Postale Communale a obtenu :

- La **1^{ere} place au niveau départemental** en vente d'abonnement téléphonie en Octobre 2014.
- Le **Label sur l'Amélioration de l'Accueil en Agence Postale** en Novembre 2015.
- La **1^{ère} place au niveau départemental et 5^{ème} place au niveau national** sur la vente de la monnaie de Paris (sur environ 8 000 agences postales) en Octobre 2017.

Nos Associations

Les Amis du Château de Montfort :



Le château de Montfort restauré en partie depuis les années 1980 a retrouvé en 2017 ses lettres de noblesse :

Suite à son Master en histoire sur le dernier seigneur Le Marquetel de Montfort décédé en 1755, Catherine Pagnier avait entrepris de restituer l'histoire de cette famille anoblie en 1474. La construction de cette demeure seigneuriale dès 1522, permet à la famille Marquerel d'affirmer son rang et sa fulgurante ascension sociale. Le livre, édité par le cercle de généalogie de Coutances, révèle bien des détails du

quotidien des habitants de cette paroisse tout au long des siècles passés (en vente au profit de l'association des Amis du Château, à l'agence postale de Remilly ou à la vannerie, 19€)

Le 19 mai prochain, vous pourrez découvrir gratuitement, en toute convivialité, les lieux lors de la soirée de « pierres en lumière », le site étant illuminé pour la circonstance. La saison estivale gérée par l'Agglo, s'étale du 11 juillet au 26 août du mercredi au dimanche avec ouverture payante (mais une seule fois pour les habitants de l'Agglo, hors animations ponctuelles).

Si vous souhaitez ponctuellement donner un coup de main pour la mise en place d'expo ou des journées chantiers, merci de prendre contact par mail ou téléphone avec Olivier Lehodey, président des Amis du château de Montfort. olehodey@orange.fr et 06 25 72 90 85.

La Pétanque Remillaise :

Le club est né en 2015, il est constitué de quatre membres de bureau et de huit licenciés.

En 2018, nous organiserons, deux concours ouverts à tous et un loto. Grâce à ces projets nous pourrions financer les inscriptions aux championnats des équipes souhaitant y participer. La cotisation pour les licenciés sera de 33 €. Pour les moins de 18 ans le club offre la licence.

Une carte de club est à l'étude. Celle-ci permettrait aux personnes intéressées de bénéficier des avantages du club et de ses événements (entraînement, repas, challenge interne...)

mais ne leur permettra pas de participer aux concours officiels organisés par la FFPJP. Nous avons pour projet d'organiser des challenges sur deux ans afin de fidéliser les joueurs à nos concours avec des remises de trophée à l'équipe gagnante.

A savoir : les entraînements ont lieu le mardi et le vendredi de 17h00 à 19h00 pour les seniors et le mercredi de 14h00 à 16h00 pour les jeunes.



L'Association des Parents d'élèves :



L'A.P.E organise et participe à diverses manifestations afin de récolter des fonds. Ces fonds permettent aux enfants scolarisés d'améliorer leur quotidien soit par l'achat de matériel scolaire, soit par le financement de sorties.

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'A.P.E a organisé une vente de grilles, de sacs isothermes et une tombola. Nous avons également participé au marché de Noël chez Lehodey Vanibois.

Ces diverses opérations nous ont permis d'offrir un spectacle de Noël

(avec un goûter et un cadeau pour tous les enfants), de financer un projet de danse pour les enfants de maternelle, un projet théâtre pour les CM1-CM2 et une sortie à la ferme musicale d'Angoville sur Ay pour tous les élèves du cours élémentaire.

Cette année encore nous travaillons pour nos enfants. Pour ce premier trimestre nous avons organisé une vente de bulbes de printemps. Nous avons de nouveau participé au marché de Noël de Remilly-les-Marais en vendant des boissons chaudes, gâteaux et crêpes ainsi que des petits sujets de Noël préparés par les enfants et nous-mêmes. Nous préparons également le spectacle de Noël pour les enfants avec un goûter et un cadeau pour tous.

Pour l'année 2018 d'autres projets sont en cours de préparation et seront bientôt validés.

La Gymnastique Volontaire Remillaise :

C'est une association qui propose aux personnes de la commune et environnantes une heure d'activité physique hebdomadaire. Cette activité est animée par une animatrice agréée par la fédération française EPGV (Education Physique et de Gymnastique Volontaire).

On effectue environ 34 séances par an, le lundi de 20h30 à 21h30 (sauf vacances scolaires). Le prix de la licence est de 80,00€ pour les adultes et 70,00€ pour les ados.



Cette séance comprend 30mn de cardio puis 30mn de renfort musculaire.

De nouvelles activités nous sont proposées avec différentes techniques pour booster la séance de gym :

- Le cardio qui est pratiqué au rythme de la musique par des petits enchainements toniques.
- Le renfort musculaire qui lui est pratiqué soit avec des ballons, des élastiques, des bâtons, des poids etc.

C'est une heure dynamique, agréable et amusante. Deux séances sont offertes à tous les nouveaux adhérents qui souhaitent découvrir la gymnastique volontaire.

L'Association des Commerçants et Artisans de Remilly sur Lozon

(ACAR) :



L'ACAR organise différentes manifestations au cours de l'année dont le but est de divertir.

Elle a organisé le 19/11/2016 un repas (couscous) à la salle des fêtes suivie d'une soirée dansante, un loto le 12/03/2017 animé par Bernadette, un après-midi théâtre le 19/11/2017 avec la troupe des « Joyeux Colibris », une quinzaine commerciale en décembre 2017 avec environ 1 500 euros de lots à gagner.

Ces manifestations seront reconduites en 2018 avec déjà 2 dates à retenir : le repas de l'ACAR le samedi 10 février 2018 et le loto le dimanche 18 mars 2018.

Le regroupement des 3 communes permet d'accueillir des artisans et commerçants du Mesnil-Vigot et des Champs de Losque. Nous remercions Mikaël Amiot, plombier électricien et Delphine Aubrée, restauratrice au Minn'Got pour leur adhésion et souhaitons la bienvenue à celles ou ceux qui voudraient nous rejoindre.

Le Club de l'Amitié du Mesnil-Vigot :

L'année a commencé par la traditionnelle galette des rois.

Nous avons fêté les anniversaires avec un repas aux mois de Mars et Mai 2017. Le club « a pris ses vacances pendant trois mois » et nous avons repris nos activités le 14 Septembre dernier avec une promenade en covoiturage pour deux visites : le Musée de la mine au Molay Littry le matin et l'après-midi la Chèvrerie à Bernescq (qui fabrique la laine Mohair) avec le repas du midi dans un restaurant du Molay Littry.

Le mois d'Octobre a été très occupé avec les anniversaires du trimestre, l'inter club et le repas pour la trésorerie.

Nous avons repris nos travaux manuels un Jeudi sur deux et ce jusqu'à Noël.

Le 21 décembre nous fêterons les anniversaires du dernier trimestre avec le repas de Noël.



L'année se termine déjà et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de NOEL et vous adressons nos vœux pour une excellente année 2018.

Le Club du Trait d'Union des Champs de Losque :



En 1986, sur l'initiative de Gratien GIBERT, maire de l'époque, un club d'anciens a été constitué sur la commune des Champs de Losque sous l'égide de la loi 1901 et a pris pour nom « Le Trait d'Union ». Sa première présidente en était Thérèse GINARD avec Simone LEDOYER et Daniel DUFOUR comme secrétaire et trésorier.

70 personnes adhéraient au club lors de ses débuts. Si hélas beaucoup ont disparu depuis, 32 fidèles restent encore aujourd'hui adhérents à notre

club qui se réunit tous les 2^{èmes} jeudi du mois pour des jeux de société, fêter les anniversaires, les rois, etc...

Pour rejoindre l'association, contacter un membre du bureau. Toute personne sera la bienvenue.

Le Club de l'Amitié de Remilly sur Lozon :

Le mardi 10 janvier 2017, l'année a débuté avec la reprise du club après les fêtes. Il y a eu l'Assemblée Générale avec un changement de bureau, suivie de la traditionnelle galette des rois qui est un moment toujours très apprécié de nos membres.

Le mardi 27 juin, nous avons organisé un repas au restaurant « L'Eau à la Bouche » à Saint Martin d'Aubigny avec tous les adhérents, nous en avons profité pour fêter les anniversaires du semestre écoulé.

Après un peu plus de deux mois de vacances, le club a repris ses activités le 12 septembre un mardi sur deux. Le mardi 10 octobre, il y a eu l'interclub et c'est le club de Remilly qui recevait cette année dans la salle des fêtes du Mesnil-Vigot. Nous avons passé un agréable après-midi avec les clubs de la Chapelle-Enjuger, de Lozon, du Mesnil-Vigot et de Remilly présents. Le Mardi 19 décembre, nous avons fêté les anniversaires du second trimestre.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une très bonne année 2018 à tous.



Les Anciens Combattants et Soldats de France du Mesnil-Vigot :

En 2017, que s'est-il passé dans notre association :



Le 14 janvier, nos adhérents s'étaient réunis pour fêter la galette des Rois, un bon moment pour bien démarrer l'année. Un nouvel adhérent, Joël Hebert nous a rejoints : « Bienvenue dans notre association ».

Le 11 mars, comme chaque année, notre soirée fut une réussite, merci à tous les participants.

Le 25 avril, avait lieu l'Assemblée Générale avec le bilan de l'année passée et les questions diverses. Il n'y a pas eu de changement de bureau.

Le 8 mai, dépôt de gerbe au monument aux morts place de l'église au Mesnil-Vigot.

Le 24 octobre, se tenait la réunion de préparation pour les manifestations de fin d'année.

Le 11 novembre, dépôt de gerbe au monument aux morts, messe du souvenir, suivis du repas au restaurant « Le Minn'Got ».

Le 5 décembre, nous avons rendu hommage aux disparus d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Quelques infos à retenir pour l'année 2018 : 14 janvier la galette des Rois – 10 mars la soirée – AG (la date reste à déterminer) – 8 mai/11 novembre.

Bonne fêtes de fin d'année et nous vous souhaitons surtout une bonne santé.

Association de Jumelage Le Mesnil-Vigot - Churchstanton

Cette association est née en 1996 de l'amitié entretenue avec Marie-Jo et Bill Baker, venus de Churchstanton pour s'installer au Mesnil-Vigot dix ans auparavant. Elle a créé de nombreux liens entre les deux communes et permis à beaucoup d'entre nous de visiter ce petit coin charmant de campagne anglaise pas très loin de la mer (un peu comme chez nous...) d'échanger et de tisser des liens d'amitié que le Brexit n'a pas entamés.

Cette année, une vingtaine de personnes a été chaleureusement accueillie à Churchstanton fin mai.



Le comité de jumelage compte déjà plusieurs membres venus de communes environnantes et intéressés par ce type d'échanges, curieux de découvrir une autre culture, de parfaire leur anglais quelques jours durant et faire partager en retour nos us et coutumes manchois. C'est donc tout naturellement que l'association s'élargira à notre nouveau territoire et compte bien accueillir de nouveaux membres.

2018 sera l'année de l'accueil de nos amis britanniques en France. La période n'est pas encore arrêtée mais nous aimerions leur faire découvrir la foire de Lessay.

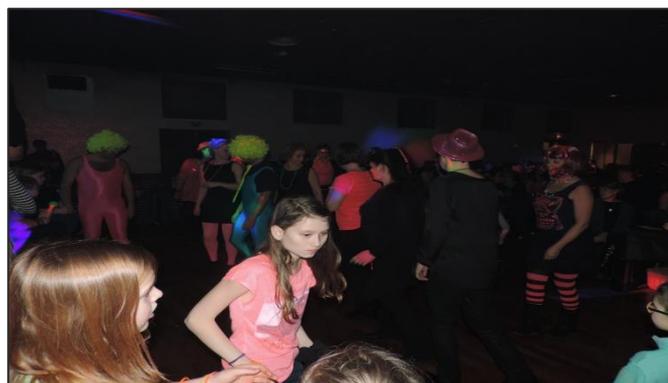
Quelques dates à retenir :

Le teatime de l'avent (29 novembre 2017) et la galette des rois (19 janvier 2018). N'hésitez pas à nous rejoindre en contactant l'un des membres de l'association...Il y en a bien un près de chez vous...

Le Comité des fêtes des Champs de Losque :



L'équipe du Comité des Fêtes



Soirée à Thème du mois de février dernier



300 personnes de la commune et des environs, ont répondu à l'invitation du Comité des fêtes des Champs de Losque pour partager le traditionnel méchoui, le deuxième dimanche de juillet.

Le Comité des fêtes du Mesnil-Vigot :

Cette année la réussite de nos différents événements s'est faite grâce à l'investissement et la bonne humeur de l'équipe du Comité des fêtes mais aussi des bénévoles que nous souhaitons remercier sincèrement.

L'équipe du Comité des fêtes vous donne rendez-vous pour :

- L'arbre de Noël : **samedi 16 décembre 2017** à partir de 16h en présence du Père Noël, cadeaux et animations (jeux) pour les enfants et goûter pour tous au programme !
- La soirée entrecôtes : **samedi 17 février 2018** à 20h.
- La brocante : **dimanche 16 septembre 2018**.
- La bourse aux livres : **dimanche 7 octobre 2018**.



Le Comité a installé les illuminations de Noël dans la commune le **samedi 2 décembre**.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2018. Et à bientôt !

Le Comité des fêtes de Remilly sur Lozon :

2017, une année bien remplie !!



L'année 2017 a commencé par un thé dansant. Puis on a organisé notre concours de vélos fleuris. Cette année 45 enfants ont participé, ils sont tous repartis avec des cadeaux et des

parties de manèges gratuites pour la traditionnelle brocante qui avait lieu le lendemain. L'édition 2017 a encore connu un vif succès avec 180 exposants. Un Grand Merci aux bénévoles qui nous permettent d'organiser au mieux cette journée.

Le 2 décembre, nous avons illuminé notre commune et fini la journée par un repas offert aux bénévoles (ainsi que des petits cadeaux) ce qui nous permet de les remercier pour leur aide tout au long de l'année.

Enfin, nous avons eu l'arrivée du Père Noël le 17 décembre dernier, avec un goûter, un atelier créatif et la remise de cadeaux et de friandises pour tous les enfants de moins de 8 ans.



Toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes et une très bonne année 2018.

Le Comité pour le fleurissement des Champs de Losque :



Le bureau :

Présidente : Sophie DESDEVISES

Vice-présidente : Virginie LEVEE

Trésorière : Sindy PEYRAT

Secrétaire : Angélique VAUTIER

Vendredi 07 octobre, le comité de fleurissement a procédé à la remise des prix autour du verre de l'amitié.

FACADES : 1^{er} Pascal LEBRETON

ESPACES VERTS : 1^{er} Georges VOISIN

MAISONS AVEC JARDIN : 1^{er} Alain DESREE

COMMERCE : Mme BLANCHET

FERMES : 1^{er} Jean François DESREE



Numéros utiles



Le Samu : 15

Les Sapeurs-Pompiers : 18

Police Secours : 17

Les urgences (d'un portable) 112

Médecin :

Docteur HERVIEUX Philippe

31 place des Laurisiens – Remilly-sur-Lozon - 50570 REMILLY-LES-MARAIS

Tél : 02 33 57 65 55

Infirmiers :

HERVIEU Lætitia – BATAILLE Pierrick

2 place de l'Eglise - Remilly sur Lozon - 50570 REMILLY-LES-MARAIS

Tél : 02 33 56 26 81



Pharmacie :

Pharmacie HAMEAU Christophe

25 place des Laurisiens - Remilly sur Lozon - 50570 REMILLY-LES-MARAIS

Tél : 02 33 55 03 25

Agence Postale Communale :

Tél : 02 33 77 71 66

Ecole maternelle de Lozon :

Tél : 02 33 56 78 89



Ecole primaire de Remilly sur Lozon :

Tél : 02 33 55 51 63

Garderie (salle des fêtes de Remilly sur Lozon) :

Tél : 02 33 56 21 60

Gendarmerie :

27 rue Saint Jean - 50620 SAINT JEAN DE DAYE

Tél : 02 33 72 50 20

du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

et le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00



Centre des Finances Publiques :

Trésorerie - 34 rue du 13 Juin 1944 - 50570 MARIGNY-LE-LOZON

Tél : 02 33 55 15 10

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h

Joyeuses
FÊTES



Retrouver toutes les infos de votre commune sur Remilly-les-Marais.fr